

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 29 JUIN 2020

COMPTE RENDU SOMMAIRE

L'an deux mil vingt, le 29 juin à 18h30, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, composé de 27 membres en exercice, légalement convoqué le 22 juin 2020, s'est réuni à la salle des fêtes François MITTERRAND à Romilly-sur-Seine, sous la présidence de M. Éric VUILLEMIN, Président.

Membres en
exercice : 27

Présents : 25

Votants : 26

PRESENTS : Mesdames et Messieurs les Délégués des Communes de

CRANCEY : Bernard BERTON – Nathalie BON

GELANNES : Richard BEGON – Nathalie SOUBRIARD

MAIZIERES-LA-GRANDE-PAROISSE : Valérie NOBLET – Jean-Michel LATOUR – Marie-Claire FLORET – Bruno FORNES - Elisabeth PARIAT

PARS-LES-ROMILLY : Marianne JOLY - Serge GREGOIRE - Philippe CAIN

ROMILLY-SUR-SEINE : Éric VUILLEMIN - Marie-Thérèse LUCAS - Jacques BEAUJEAN - Martine JUTAND-MORIN - Jérôme BONNEFOI - Dominique BEAUJEAN - David FARIA – Clarisse MILLET – Gilles MATHIEU - Oumy GIBAUD - Richard RENAUT – Fethi CHEIKH

SAINT HILAIRE-SOUS-ROMILLY : François LO BRIGLIO

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer.

EXCUSES REPRESENTES : Michel LAMY représenté par Marie-Claire FLORET

EXCUSES NON-REPRESENTES : Jean-Patrick VERNET

AU COURS DE CETTE SEANCE, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE A :

Désigné Monsieur Bruno FORNES secrétaire de séance.

20-038 COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2019 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES, LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – PRESENTATION

Rapporteur : Bernard BERTON

Pris acte, à l'unanimité, de la présentation des Comptes de Gestion de l'exercice 2019, portant sur le budget principal, le budget annexe Zones d'Activités et le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, dressés par Madame la Trésorière de Romilly sur Seine, comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine, et qui retrace l'ensemble des opérations effectuées au cours de cet exercice.

Précisé que les résultats des Comptes de Gestion de l'exercice 2019 énumérés ci-dessus n'appellent aucune observation particulière.

20-039 COMPTES ADMINISTRATIFS DE L'EXERCICE 2019 PORTANT SUR LE BUDGET PRINCIPAL, LE BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES ET LE BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE

Rapporteur : Bernard BERTON

Constaté, à l'unanimité (1 abstention Fethi CHEIKH) : les identités de valeurs avec les indications portées au Compte de Gestion de l'exercice 2019, dressé par Madame la Trésorière de Romilly sur Seine, comptable de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2019, portant sur le budget principal, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2019, portant sur le budget annexe Zones d'Activités, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Adopté le Compte Administratif de l'exercice 2019, portant sur le budget annexe Bâtiments à Vocation Economique, dont le détail des opérations, en dépenses et recettes des sections d'investissement et de fonctionnement, figure dans le document joint en annexe ;

Arrêté les résultats définitifs de l'exercice 2019, en ce qui concerne le budget principal, le budget annexe Zones d'Activités et le budget annexe Bâtiments à

Vocation Economique, tels qu'ils sont mentionnés dans les tableaux et balances se trouvant dans le document précité.

20-040 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Bernard BERTON

Statué, à l'unanimité (1 abstention : Fethi CHEIKH) sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget principal :

Mise en réserve : 1 228 910,70€

Report de fonctionnement : 2 014 942,37€

Sect°	Objet	Formules	BUDGET PRINCIPAL
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	5 158 950,00
	Recettes	<i>b</i>	5 997 247,27
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	838 297,27
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	2 405 555,80
	Résultat de clôture	$e=c+d$	3 243 853,07
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	3 243 853,07
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 598 547,43
	Recettes	<i>B</i>	788 626,37
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	-1 809 921,06
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	1 408 551,75
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	-401 369,31
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	827 541,39
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	-827 541,39
	Résultat final	$I=E+H$	-1 228 910,70
	<i>Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1</i>	$1068=-I$ (si I négatif)	1 228 910,70
	<i>Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1</i>	$002=e-1068$	2 014 942,37
	<i>Résultat de l'exercice total</i>	$=c+C$	-971 623,79
	<i>Résultat de clôture total</i>	$=e+E$	2 842 483,76
	Disponible net	$=i+I$	2 014 942,37

20-041 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES »**Rapporteur : Bernard BERTON**

Statué, à l'unanimité (1 abstention Fethi CHEIKH) sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget annexes « Zones d'Activités » :

Mise en réserve : 7 180,30€

Report de fonctionnement : 747 160,26€

Sect [°]	Objet	Formules	ZONES D'ACTIVITES
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	1 928 132,32
	Recettes	<i>b</i>	2 665 707,69
	Résultat de l'exercice	<i>c=b-a</i>	737 575,37
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	16 765,19
	Résultat de clôture	<i>e=c+d</i>	754 340,56
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>h=g-f</i>	0,00
	Résultat final	<i>i=e+h</i>	754 340,56
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 130 234,93
	Recettes	<i>B</i>	1 344 938,35
	Résultat de l'exercice	<i>C=B-A</i>	-785 296,58
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	778 116,28
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	<i>E=C+D</i>	-7 180,30
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	<i>H=G-F</i>	0,00
	Résultat final	<i>I=E+H</i>	-7 180,30
	Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1	<i>1068=-I</i> <i>(si I négatif)</i>	7 180,30
	Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1	<i>002=e-1068</i>	747 160,26
	Résultat de l'exercice total	<i>=c+C</i>	-47 721,21
	Résultat de clôture total	<i>=e+E</i>	747 160,26
	Disponible net	<i>=i+I</i>	747 160,26

20-042 AFFECTATION DU RESULTAT 2019 DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE »**Rapporteur : Bernard BERTON**

Statué, à l'unanimité (1 abstention Fethi CHEIKH) sur l'usage des résultats, après avoir arrêté le Compte Administratif.

Confirmé les affectations suivantes pour le budget annexes « Bâtiments à Vocation Economique » :

Mise en réserve : 397 623€

Report de fonctionnement : 0€

Sect ^a	Objet	Formules	BAT ECO
Fonctionnement	Dépenses	<i>a</i>	1 131 136,00
	Recettes	<i>b</i>	1 522 176,44
	Résultat de l'exercice	$c=b-a$	391 040,44
	Résultat reporté N-1 / ligne 002 N	<i>d</i>	6 582,56
	Résultat de clôture	$e=c+d$	397 623,00
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>f</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>g</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$h=g-f$	0,00
	Résultat final	$i=e+h$	397 623,00
Investissement	Dépenses	<i>A</i>	2 819 957,86
	Recettes	<i>B</i>	1 124 901,16
	Résultat de l'exercice	$C=B-A$	-1 695 056,70
	Résultat reporté N-1 / ligne 001 N	<i>D</i>	1 297 433,70
	Résultat de clôture / ligne 001 N+1	$E=C+D$	-397 623,00
	Restes à réaliser à reporter en dépense	<i>F</i>	0,00
	Restes à réaliser à reporter en recette	<i>G</i>	0,00
	Solde des restes à réaliser	$H=G-F$	0,00
	Résultat final	$I=E+H$	-397 623,00
	Affectation obligatoire à l'exécution du virement à la section d'investissement / ligne 1068 N+1	$1068=-I$ (si I négatif)	397 623,00
	Affectation en report à nouveau de fonctionnement ou d'exploitation (solde disponible) / ligne 002 N+1	$002=e-1068$	0,00
	Résultat de l'exercice total	$=c+C$	-1 304 016,26
	Résultat de clôture total	$=e+E$	0,00
	Disponible net	$=i+I$	0,00

20-043 DEBAT ANNUEL SUR LA FORMATION DES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU COURS DE L'EXERCICE 2019

Rapporteur : Bernard BERTON

Pris acte, à l'unanimité de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil Communautaire, au cours de l'exercice 2019.

20-044 BILAN DES ACQUISITIONS ET CESSIONS OPEREES PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE POUR L'ANNEE 2019

Rapporteur : Bernard BERTON

Donné acte, à l'unanimité du bilan des acquisitions et cessions opérées par la Communauté de Commune des Portes de Romilly sur Seine pour l'année 2019 présenté ci-dessus.

20-045 CREATION DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS »

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité de créer le budget annexe « Gestion des Déchets »

Précisé que ce budget annexe « Gestion des Déchets » sera actif à partir du 1^{er} octobre 2020

Précisé que ce budget annexe « Gestion des Déchets » sera soumis à l'instruction budgétaire et comptable M14

Précisé que ce budget annexe « Gestion des Déchets » ne sera pas soumis à TVA.

Précisé que l'amortissement des biens sur le budget annexe « Gestion des Déchets » sera un amortissement linéaire.

20-046 BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET PRINCIPAL DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH) le budget principal de l'exercice 2020, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 7 857 445,37 €
- Pour la section d'Investissement : 6 163 173,88 €

Décidé d'attribuer une avance remboursable de 200 000 € au maximum au budget annexe Bâtiments à Vocation Economique sans intérêt et avec un remboursement au plus tard avant le 31/12/2025.

Décidé d'attribuer une subvention d'équilibre de 680 000 € au maximum au budget annexe Bâtiments à Vocation Economique

20-047 BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « ZONES D'ACTIVITES » DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH) le budget annexe « Zones d'Activités » de l'exercice 2020, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 5 368 261,58 €
- Pour la section d'Investissement : 4 380 551,88€

Décidé le remboursement d'une partie de l'avance remboursable du budget principal à hauteur de 153 371,58 €.

20-048 BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE » DE L'EXERCICE 2020.

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH) le budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » de l'exercice 2020, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 2 096 380,00 €
- Pour la section d'Investissement : 5 120 304,25 €

20-049 BUDGET PRIMITIF - VOTE DU BUDGET ANNEXE « GESTION DES DECHETS » DE L'EXERCICE 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Adopté, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH) le budget annexe « Gestion des Déchets » de l'exercice 2020, tel que joint en annexe et équilibré comme suit :

- Pour la section de Fonctionnement : 618 276,00 €
- Pour la section d'Investissement : 971 136,00 €

20-050 BUDGET PRINCIPAL 2020 - VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES ET DU TAUX DE LA COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES DE ZONE (CFEZ)

Rapporteur : Bernard BERTON

Précisé, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), pour mémoire, que le taux de la Taxe d'Habitation 2020 est égal au taux appliqué 2019 soit 5,42%.

Décidé que les taux 2020 des taxes directes locales seront les suivants :

- Foncier Bâti :	7,10%
- Foncier Non Bâti :	4,45%
- Cotisation Foncière des Entreprises	4,62%
- Cotisation Foncière des Entreprises de Zone	13,88%

Précisé que le produit fiscal prévisionnel de ces taxes, retenu pour le budget primitif 2020, est de **2 499 475 €**.

20-051 TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES (TEOM) - VOTE DU TAUX 2020

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité que le taux 2020 de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est fixé à 13 % sur l'ensemble du territoire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Précisé que le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères sera applicable sur le budget principal de la CCPRS jusqu'au 30 septembre 2020 ainsi que sur le budget annexe « Gestion des Déchets » à compter du 1^{er} octobre 2020;

Précisé que le produit attendu 2020 s'élève à **1 994 303 €** à savoir 1 495 727 sur le budget principal et 498 576 € sur le budget annexe « Gestion des Déchets ».

20-052 BUDGET PRIMITIF – MODIFICATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME – BUDGET PRINCIPAL ET BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – EXERCICE 2020 - CREATION D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME – BUDGET GESTION DES DECHETS

Rapporteur Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité (1 abstention : Fethi CHEIKH) la création d'une nouvelle autorisation de programme « plateforme environnement » sur le budget annexe « Gestion des Déchets ».

Approuvé les ajustements des autorisations de programmes du budget principal et du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique » et les montants sur le budget annexe « Gestion des Déchets »

20-053 OCTROI DE LA GARANTIE A CERTAINS CREANCIERS DE L'AGENCE FRANCE LOCALE

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité que la Garantie de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine est octroyée dans les conditions suivantes aux titulaires de documents ou titres émis par l'Agence France Locale, (*les Bénéficiaires*) :

- le montant maximal de la Garantie pouvant être consenti pour l'année 2020 est égal au montant maximal des emprunts que la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine est autorisée à souscrire pendant l'année 2020, le cas échéant augmenté du montant des crédits du Membre cédés sur le marché secondaire par un tiers prêteur à l'Agence France Locale;
- la durée maximale de la Garantie correspond à la durée du plus long des emprunts détenu par la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine pendant l'année 2020 auprès de l'Agence France Locale augmentée de 45 jours.
- la Garantie peut être appelée par chaque Bénéficiaire, par un représentant habilité d'un ou de plusieurs Bénéficiaires ou par la Société Territoriale ; et
- si la Garantie est appelée, la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine s'engage à s'acquitter des sommes dont le paiement lui est demandé, dans un délai de 5 jours ouvrés ;

- le nombre de Garanties octroyées par le Conseil Communautaire au titre de l'année 2020 sera égal au nombre de prêts souscrits auprès de l'Agence France Locale auquel vient s'ajouter les prêts du membre éventuellement cédés à l'Agence France Locale par un tiers prêteur, dans la limite des sommes inscrites au budget primitif de référence, et que le montant maximal de chaque Garantie sera égal au montant tel qu'il figure dans l'acte d'engagement;

Autorisé le Président ou le Vice-Président par délégation, pendant l'année 2020, à signer le ou les engagements de Garantie pris par la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, dans les conditions définies ci-dessus, conformément aux modèles présentant l'ensemble des caractéristiques de la Garantie et figurant en annexes ;

Autorisé le Président ou le Vice-Président par délégation, à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20-054 BUDGET ANNEXE BATIMENTS A VOCATION ECONOMIQUE – CREATION D'UNE PROVISION SUR RISQUE ET CHARGE CONCERNANT LA LOCATION D'UNE CELLULE AU SEIN DU BATIMENT « BERTRAND JOURNE » A BEAUTE FEMININE SARL

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité la création d'une provision pour risque et charge à la vue des sommes qui restent à recouvrer par Beauté féminine SARL.

Dit que pour l'exercice 2020 la provision nécessaire sera inscrite au budget sur la base des sommes qui restent à recouvrer soit 14 784,41 €.

Précisé que les crédits correspondants seront inscrits au chapitre 68 du budget annexe « Bâtiments à Vocation Economique »

20-055 ZONE D'ACTIVITES JACQUARD 2 : AFFECTATION D'UN TERRAIN DE 11 885 M² AU BUDGET PRINCIPAL DE LA CCPRS

Rapporteur : Bernard BERTON

Décidé, à l'unanimité, de procéder à l'affectation d'un terrain d'une superficie de 11 885 m², cadastré BR106, sis ROMILY SUR SEINE – Zone Jacquard 2, au prix de

71 309,32 € HT (soixante et onze mille trois cent neuf euros hors taxe), budget principal de la CCPRS.

20-056 COMMISSIONS COMMUNAUTAIRES – CREATION ET DESIGNATION DES MEMBRES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé, à l'unanimité, de créer les commissions communautaires suivantes :

- Développement Economique et Aménagement du Territoire,
- Environnement,
- Administration Générale,
- Projets Structurants et Règlementation,
- Patrimoine, Culture et Tourisme,
- Enfance, Maison de la Justice et du Droit et Politique de la Ville,
- Transport, Communication et OPAH,
- Cœurs de ville et villages, Projets Immobiliers Structurants en cœur de ville,
- Ressources Humaines,
- Parc Animalier et Equipements Intercommunaux,

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

Désigné les membres suivants :

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE :

- Gilles MATHIEU (Romilly-sur-Seine)
- Valérie NOBLET (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Jean-Michel LATOUR (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Aline LOISELET (Crancey)
- Nathalie SOUBRIARD (Gélannes)
- Béatrice PAYEN (Pars-lès-Romilly)
- François LO BRIGLIO (St Hilaire-sous-Romilly)
- Richard RENAUT (Romilly-sur-Seine)
- Adam DA MOTA (Romilly-sur-Seine)
- Sophie ZANY (Romilly-sur-Seine)
- Oumy GIBAUD (Romilly-sur-Seine)
- Jérôme BONNEFOI (Romilly-sur-Seine)
- Fethi CHEIKH (Romilly-sur-Seine)

ENVIRONNEMENT :

- Richard RENAUT (Romilly-sur-Seine)
- Hubert FLORENTIN (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Jean-Michel MARCHANDIAU (Maizières-la-Grande-Paroisse)

- Bernard BERTON (Crancey)
- Sylvain GERMAIN (Crancey)
- Adrien VERRIER (Gélannes)
- Hervé MASSON (Gélannes)
- Philippe CAIN (Pars-lès-Romilly)
- Olivier BALDUCCI (Pars-lès-Romilly)
- Vincent JOURNE (St Hilaire-sous-Romilly)
- Sophie ZANY (Romilly-sur-Seine)
- Clarisse MILLET (Romilly-sur-Seine)
- Jérôme BONNEFOI (Romilly-sur-Seine)

ADMINISTRATION GENERALE :

- Bernard BERTON (Crancey)
- Juliette COUTTET (Crancey)
- Elisabeth PARIAT (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Michel LAMY (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Jean-Michel MARCHANDIAU (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Richard BEGON (Gélannes)
- Marianne JOLY (Pars-lès-Romilly)
- François LO BRIGLIO (St Hilaire-sous-Romilly)
- Dominique BEAUJEAN (Romilly-sur-Seine)
- Jean-Albert HOSDEZ (Romilly-sur-Seine)
- Gilles MATHIEU (Romilly-sur-Seine)
- Oumy GIBAUD (Romilly-sur-Seine)
- Fethi CHEIKH (Romilly-sur-Seine)

PATRIMOINE, CULTURE ET TOURISME :

- Richard BEGON (Gélannes)
- Marie-Claire FLORET (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Bruno FORNES (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Adrien ROBIN (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Marie Line BAKYRYCZ (Crancey)
- Virginie CORPEL (Gélannes)
- Thérèse PETETOT (Gélannes)
- Christophe GRAUL (Pars-lès-Romilly)
- David BOUFOUS (Pars-lès-Romilly)
- Nathalie DELHAY (St Hilaire-sous-Romilly)
- Michèle MERESSE (St Hilaire-sous-Romilly)
- Marie-Thérèse LUCAS (Romilly-sur-Seine)
- Jean-Albert HOSDEZ (Romilly-sur-Seine)

ENFANCE, MAISON DE LA JUSTICE ET DU DROIT, POLITIQUE DE LA VILLE :

- Marie-Thérèse LUCAS (Romilly-sur-Seine)
- Marie-Claire FLORET (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Monique PREVOT (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Elisabeth PARIAT (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Nathalie BON (Crancey)
- Sophie GARRET (Crancey)
- Jean-Luc HAMPE (Gélannes)
- Philippe CAIN (Pars-lès-Romilly)
- Michèle MERESSE (St Hilaire-sous-Romilly)
- David MANSION (St Hilaire-sous-Romilly)
- Jacques BEAUJEAN (Romilly-sur-Seine)
- Adam DA MOTA (Romilly-sur-Seine)
- Fethi CHEIKH (Romilly-sur-Seine)

TRANSPORT, COMMUNICATION ET OPAH :

- Serge GREGOIRE (Pars-les-Romilly)
- Jean-Michel MARCHANDIAU (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Jean-Michel LATOUR (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Bernard BERTON (Crancey)
- Alain CHEVALLOT (Gélannes)
- Marianne JOLY (Pars-lès-Romilly)
- Eric COSSARD (St Hilaire-sous-Romilly)
- Marie-Claude PICAUVET (St Hilaire-sous-Romilly)
- Jacques BEAUJEAN (Romilly-sur-Seine)
- Oumy GIBAUD (Romilly-sur-Seine)
- David FARIA (Romilly-sur-Seine)
- Fethi CHEIKH (Romilly-sur-Seine)
- Jean-Patrick VERNET (Romilly-sur-Seine)

CŒURS DE VILLE ET VILLAGES, PROJETS IMMOBILIERS STRUCTURANTS EN CDV :

- Martine JUTAND-MORIN (Romilly-sur-Seine)
- Nathalie BON (Crancey)
- Marie-Claire FLORET (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Elisabeth PARIAT (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Nathalie SOUBRIARD (Gélannes)
- Serge GREGOIRE (Pars-lès-Romilly)
- Isabelle DETHON-MARNOT (St Hilaire-sous-Romilly)
- Christophe BOUCHUT (Romilly-sur-Seine)
- Sophie ZANY (Romilly-sur-Seine)
- Gilles MATHIEU (Romilly-sur-Seine)

- Oumy GIBAUD (Romilly-sur-Seine)
- Clarisse MILLET (Romilly-sur-Seine)
- Jean-Patrick VERNET (Romilly-sur-Seine)

PARC ANIMALIER ET EQUIPEMENTS INTERCOMMUNAUX :

- François LO BRIGLIO (St Hilaire-sous-Romilly)
- Adrien ROBIN (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Monique PREVOT (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Bruno FORNES (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Nathalie BON (Crancey)
- Alain CHEVALLOT (Gélannes)
- Marianne JOLY (Pars-lès-Romilly)
- Vincent JOURNE (St Hilaire-sous-Romilly)
- Marie-Thérèse LUCAS (Romilly-sur-Seine)
- Richard RENAUT (Romilly-sur-Seine)
- Christophe BOUCHUT (Romilly-sur-Seine)
- Cécile BAUDESSON (Romilly-sur-Seine)
- Jean-Patrick VERNET (Romilly-sur-Seine)

PROJETS STRUCTURANTS ET REGLEMENTATION :

- Michel LAMY (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Didier BON (Crancey)
- Marie-Claire FLORET (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Hubert FLORENTIN (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Jean-Michel LATOUR (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Richard BEGON (Gélannes)
- Marianne JOLY (Pars-lès-Romilly)
- Philippe CAIN (Pars-lès-Romilly)
- Francis CUROT (Pars-lès-Romilly)
- Isabelle DETHON-MARNOT (St Hilaire-sous-Romilly)
- Jean-Albert HOSDEZ (Romilly-sur-Seine)
- Jean-Paul HAHN (Romilly-sur-Seine)
- Martine JUTAND-MORIN (Romilly-sur-Seine)

RESSOURCES HUMAINES :

- Valérie NOBLET (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Christian GUILLEMINOT (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Michel LAMY (Maizières-la-Grande-Paroisse)
- Elisabeth PARIAT (Maizières-la-Grande-Paroisse)

- Bernard BERTON (Crancey)
- Nathalie SOUBRIARD (Gélannes)
- Serge GREGOIRE (Pars-lès-Romilly)
- Stéphanie FONTAINE (St Hilaire-sous-Romilly)
- François LO BRIGLIO (St Hilaire-sous-Romilly)
- Dominique BEAUJEAN (Romilly-sur-Seine)
- David FARIA (Romilly-sur-Seine)
- Martine JUTAND-MORIN (Romilly-sur-Seine)
- Florinda PERROT (Romilly-sur-Seine)

20-057 REGLEMENT INTERIEUR DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY SUR SEINE – ADOPTION

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Adopté, à l'unanimité (1 abstention : Fethi CHEIKH) le nouveau règlement intérieur de la Communauté de Communes des Portes de Romilly sur Seine, annexé à la présente délibération.

20-058 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA) – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA COMPETENCE GEMAPI

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé, à l'unanimité, suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants par scrutin secret.

Pris acte des candidatures comme suit :

Titulaires

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	BERTON	Bernard
2	GÉLANNES	BEGON	Richard
3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	LAMY	Michel
4	PARS-LÈS-ROMILLY	JOLY	Marianne

5	ROMILLY-SUR-SEINE	PERROT	Florinda
6	ROMILLY-SUR-SEINE	HOSDEZ	Jean-Albert
7	ROMILLY-SUR-SEINE	BAUDESSON	Cécile
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BOUCHUT	Christophe
9	ROMILLY-SUR-SEINE	BEAUJEAN	Jacques
10	ROMILLY-SUR-SEINE	CAMUSET	Emilie
11	ROMILLY-SUR-SEINE	RENAUT	Richard
12	ROMILLY-SUR-SEINE	CHEIKH	Fethi
13	SAINT-HILAIRE-SOUS- ROMILLY	MERESSE	Michèle

Suppléants

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	GASNER	Bertrand
2	GÉLANNES	CHEVALOT	Alain
3	MAIZIÈRES-LA- GRANDE-PAROISSE	FLORENTIN	Hubert
4	PARS-LÈS-ROMILLY	CAIN	Philippe
5	ROMILLY-SUR-SEINE	ZANY	Sophie
6	ROMILLY-SUR-SEINE	BENOIT	Jacques
7	ROMILLY-SUR-SEINE	MILLET	Clarisse
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BONNEFOI	Jérôme
9	ROMILLY-SUR-SEINE	LUCAS	Marie-Thérèse
10	ROMILLY-SUR-SEINE	JUTAND-MORIN	Martine
11	ROMILLY-SUR-SEINE	MORIN	Anne-Cécile
12	ROMILLY-SUR-SEINE	VERNET	Jean-Patrick
13	SAINT-HILAIRE-SOUS- ROMILLY	DELHAY	Nathalie



Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat de l'élection **des 13 délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein des instances du SDDEA pour la compétence Gémapi

Titulaires

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	BERTON	Bernard
2	GÉLANNES	BEGON	Richard
3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	LAMY	Michel
4	PARS-LÈS-ROMILLY	JOLY	Marianne
5	ROMILLY-SUR-SEINE	PERROT	Florinda
6	ROMILLY-SUR-SEINE	HOSDEZ	Jean-Albert
7	ROMILLY-SUR-SEINE	BAUDESSON	Cécile
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BOUCHUT	Christophe
9	ROMILLY-SUR-SEINE	BEAUJEAN	Jacques
10	ROMILLY-SUR-SEINE	CAMUSET	Emilie
11	ROMILLY-SUR-SEINE	RENAUT	Richard
12	ROMILLY-SUR-SEINE	CHEIKH	Fethi
13	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	MERESSE	Michèle

Pris acte du résultat de l'élection des **13 délégués suppléants** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein des instances du SDDEA pour la compétence Gémapi.

Suppléants

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	GASNER	Bertrand
2	GÉLANNES	CHEVALOT	Alain

3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	FLORENTIN	Hubert
4	PARS-LÈS-ROMILLY	CAIN	Philippe
5	ROMILLY-SUR-SEINE	ZANY	Sophie
6	ROMILLY-SUR-SEINE	BENOIT	Jacques
7	ROMILLY-SUR-SEINE	MILLET	Clarisse
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BONNEFOI	Jérôme
9	ROMILLY-SUR-SEINE	LUCAS	Marie-Thérèse
10	ROMILLY-SUR-SEINE	JUTAND-MORIN	Martine
11	ROMILLY-SUR-SEINE	MORIN	Anne-Cécile
12	ROMILLY-SUR-SEINE	VERNET	Jean-Patrick
13	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	DELHAY	Nathalie

20-059 SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES EAUX DE L'AUBE (SDDEA) – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA COMPETENCE DEMOUSTICATION

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants par scrutin secret.

Pris acte des candidatures comme suit :

Titulaires

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	BERTON	Bernard
2	GÉLANNES	BEGON	Richard
3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	LAMY	Michel
4	PARS-LÈS-ROMILLY	JOLY	Marianne

5	ROMILLY-SUR-SEINE	PERROT	Florinda
6	ROMILLY-SUR-SEINE	HOSDEZ	Jean-Albert
7	ROMILLY-SUR-SEINE	BAUDESSON	Cécile
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BOUCHUT	Christophe
9	ROMILLY-SUR-SEINE	BEAUJEAN	Jacques
10	ROMILLY-SUR-SEINE	CAMUSET	Emilie
11	ROMILLY-SUR-SEINE	RENAUT	Richard
12	ROMILLY-SUR-SEINE	CHEIKH	Fethi
13	SAINT-HILAIRE-SOUS- ROMILLY	MERESSE	Michèle

Suppléants

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	GASNER	Bertrand
2	GÉLANNES	CHEVALOT	Alain
3	MAIZIÈRES-LA- GRANDE-PAROISSE	FLORENTIN	Hubert
4	PARS-LÈS-ROMILLY	CAIN	Philippe
5	ROMILLY-SUR-SEINE	ZANY	Sophie
6	ROMILLY-SUR-SEINE	BENOIT	Jacques
7	ROMILLY-SUR-SEINE	MILLET	Clarisse
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BONNEFOI	Jérôme
9	ROMILLY-SUR-SEINE	LUCAS	Marie-Thérèse
10	ROMILLY-SUR-SEINE	JUTAND-MORIN	Martine
11	ROMILLY-SUR-SEINE	MORIN	Anne-Cécile
12	ROMILLY-SUR-SEINE	VERNET	Jean-Patrick
13	SAINT-HILAIRE-SOUS- ROMILLY	DELHAY	Nathalie

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat de l'élection **des 13 délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein des instances du SDDEA pour la compétence démoustication

Titulaires

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	BERTON	Bernard
2	GÉLANNES	BEGON	Richard
3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	LAMY	Michel
4	PARS-LÈS-ROMILLY	JOLY	Marianne
5	ROMILLY-SUR-SEINE	PERROT	Florinda
6	ROMILLY-SUR-SEINE	HOSDEZ	Jean-Albert
7	ROMILLY-SUR-SEINE	BAUDESSON	Cécile
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BOUCHUT	Christophe
9	ROMILLY-SUR-SEINE	BEAUJEAN	Jacques
10	ROMILLY-SUR-SEINE	CAMUSET	Emilie
11	ROMILLY-SUR-SEINE	RENAUT	Richard
12	ROMILLY-SUR-SEINE	CHEIKH	Fethi
13	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	MÉRÉSSE	Michèle

Pris acte du résultat de l'élection **des 13 délégués suppléants** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein des instances du SDDEA pour la compétence démoustication

Suppléants

	Commune	Nom	Prénom
1	CRANCEY	GASNER	Bertrand
2	GÉLANNES	CHEVALOT	Alain

3	MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE	FLORENTIN	Hubert
4	PARS-LÈS-ROMILLY	CAIN	Philippe
5	ROMILLY-SUR-SEINE	ZANY	Sophie
6	ROMILLY-SUR-SEINE	BENOIT	Jacques
7	ROMILLY-SUR-SEINE	MILLET	Clarisse
8	ROMILLY-SUR-SEINE	BONNEFOI	Jérôme
9	ROMILLY-SUR-SEINE	LUCAS	Marie-Thérèse
10	ROMILLY-SUR-SEINE	JUTAND-MORIN	Martine
11	ROMILLY-SUR-SEINE	MORIN	Anne-Cécile
12	ROMILLY-SUR-SEINE	VERNET	Jean-Patrick
13	SAINT-HILAIRE-SOUS-ROMILLY	DELHAY	Nathalie

20-060 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'AUBE (SDEA)– DESIGNATION D'UN DELEGUE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE POUR LA COMMISSION CONSULTATIVE PARITAIRE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Michel LAMY.

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elle prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat de l'élection et nomme Michel LAMY représentant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein de la commission consultative paritaire du SDEA.

20-061 SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉNERGIE DE L'AUBE (SDEA) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE AU SEIN DU COMITÉ SYNDICAL

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants par scrutin secret.

Pris acte des candidatures comme suit :

Titulaires

- Michel LAMY
- Gilles MATHIEU

Suppléants

- Bernard BERTON
- François LO BRIGLIO

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat de l'élection des **délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein du comité syndical du SDEA :

- Michel LAMY
- Gilles MATHIEU

Pris acte du résultat de l'élection des **délégués suppléants** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein du comité syndical du SDEA :

- Bernard BERTON
- François LO BRIGLIO

20-062 COMMISSION LOCALE DE L'EAU (CLE) DU SCHEMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX (SAGE) BASSEE-VOULZIE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Michel LAMY ;

Constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte des résultats et nomme Michel LAMY en qualité de représentant de la Communauté de Communes des portes de Romilly-sur-Seine au sein de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bassée Voulzie.

20-063 SCHÉMA D'AMENAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX BASSEE VOULZIE (SAGE) – DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des représentants par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de :

- Michel LAMY pour siéger au sein de la commission des marchés techniques du SAGE.

- Michel LAMY pour siéger au sein de la commission de recrutement de l'animateur au sein du SAGE.

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat de l'élection du représentant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au sein de la **commission des marchés techniques** du SAGE :

- Michel LAMY

Pris acte du résultat de l'élection du représentant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au sein de la **commission de recrutement de l'animateur** au sein du SAGE

- Michel LAMY

20-064 SOCIÉTÉ IMMOBILIÈRE ET D'AMÉNAGEMENT DU BARSURAUBOIS ET DE L'AUBE (SIABA) – DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Rapporteur : Éric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Bernard BERTON ;

Constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte des résultats et nomme Bernard BERTON en qualité de censeur au Conseil d'Administration de la SIABA.

20-065 COMMISSION LOCALE D'INFORMATION (CLI) DE NOGENT-SUR-SEINE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Gilles MATHIEU ;

Constaté qu'il n'y a pas d'autres candidatures et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte des résultats et nomme Gilles MATHIEU en qualité de représentant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine au sein de la Commission Locale d'information de Nogent-sur-Seine.

20-066 SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELIMINATION DES DÉCHETS DE L'AUBE (SDEDA) – DESIGNATION DES DELEGUES DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination des délégués titulaires et suppléants par scrutin secret.

Pris acte des candidatures comme suit :

Titulaires

Richard RENAUT
Michel LAMY

Suppléants

Valérie NOBLET
Serge GREGOIRE

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat de l'élection **des 2 délégués titulaires** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein des instances du SDEDA :

Titulaires

Richard RENAUT
Michel LAMY

Pris acte du résultat de l'élection **des 2 délégués suppléants** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein des instances du SDEDA :

Suppléants

Valérie NOBLET

20-067 ASSOCIATION DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT DE L'AUBE – A.D.I.L.A - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE.

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du représentant par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Marie-Thérèse LUCAS ;

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elle prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dit que Marie-Thérèse LUCAS est désignée, en tant que représentant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Conseil d'Administration de l'Association Départementale d'Information sur le Logement de L'AUBE – (A.D.I.L.A).

20-068 GROUPE HOSPITALIER AUBE-MARNE - DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du représentant par scrutin secret.

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elle prend effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte des résultats de l'élection à laquelle il a été procédé.

Dit que Gilles MATHIEU est désigné, en tant que représentant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au Conseil de surveillance du Groupe Hospitalier Aube-Marne.

20-069 SOCIETE SPL-XDEMAT – DESIGNATION D’UN REPRESENTANT

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l’unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du membre désigné par scrutin secret.

Pris acte de la candidature de Bernard BERTON ;

Constaté qu’il n’y a pas d’autres candidatures et qu’elles prennent effet immédiatement, conformément à l’article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désigné la personne suivante comme déléguée de la collectivité au sein de l’Assemblée générale de la société SPL-Xdemat : **Bernard BERTON**. Cette personne sera également la représentante de la collectivité à l’Assemblée spéciale.

20-070 DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE ROMILLY-SUR-SEINE DANS LES ETABLISSEMENTS SCOLAIRES (COLLEGES ET LYCEES)

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé, à l’unanimité- de procéder à la nomination par un vote à main levée, comme le prévoit l’article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Désigné pour siéger en qualité de représentants dans les conseils d’administration des collèges et lycées situés sur le territoire de la ville de Romilly-sur-Seine comme suit :

NOM COLLEGE/LYCEE	1 TITULAIRE	1 SUPPLEANT
COLLEGE LE NOYER MARCHAND	Bernard BERTON	Dominique BEAUJEAN
LYCEE JOLIOT CURIE	Gilles MATHIEU	Michel LAMY
LYCEE PROFESSIONNEL DENIS DIDEROT	Richard BEGON	Valérie NOBLET

COLLEGE PAUL LANGEVIN*	Richard RENAUT	David FARIA
------------------------	----------------	-------------

*L’EPCI désignant un représentant siégeant au Conseil d’Administration sans voix délibérative.

20-071 DESIGNATION DES REPESENTANTS DES COLLECTIVITES MEMBRES DE L'AGENCE FRANCE LOCALE.

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Décidé à l'unanimité des suffrages exprimés, par application de l'article L 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, de ne pas procéder à la nomination du délégué titulaire par scrutin secret.

Pris acte des candidatures comme suit :

Représentant titulaire

Eric VUILLEMIN

Représentant suppléant

Bernard BERTON

Constaté qu'il n'y a pas d'autre candidature et qu'elles prennent effet immédiatement, conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pris acte du résultat de l'élection **du représentant titulaire et du représentant suppléant** de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine, au sein de l'Agence France Locale.

Désigné à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale :

- Eric VUILLEMIN, en sa qualité de Président, en tant que représentant titulaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly Sur Seine,
- Bernard BERTON en sa qualité de Premier Vice-Président en tant que représentant suppléant de la Communauté de Communes des Portes de Romilly Sur Seine à l'Assemblée générale de l'Agence France Locale - Société Territoriale ;

Autorisé le représentant titulaire de la Communauté de Communes des Portes de Romilly Sur Seine ou son suppléant à accepter toutes autres fonctions qui pourraient leur être confiées dans le cadre de la représentation au sein du Groupe Agence France Locale (notamment au sein du Conseil d'Administration, présidence, vice-présidence, Comités spécialisés, etc.), dans la mesure où ces fonctions ne sont pas incompatibles avec leurs attributions ;

Autorisé Le Président ou le Premier Vice-Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

20-072 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES ET COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC – CONDITIONS DE DEPOT DES LISTES

Rapporteur : Eric VUILLEMIN

Fixé, à l'unanimité, les conditions de dépôt des listes pour l'élection de la Commission pour les Appels d'Offres et des Délégation de Service Public (CAO/CDSP) comme suit :

- les listes seront déposées auprès de l'accueil de la Communauté de Communes au plus tard 5 jours avant la séance du Conseil Communautaire à laquelle sera inscrite l'élection des membres de ces commissions, soit le 14 juillet 2020.
- les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir conformément à l'article D 1411-4 du CGCT
- les listes seront déposées sous format papier ou par voie dématérialisée à cc.portesderomilly@ccprs.fr selon le modèle ci-dessous :

N° d'ordre	NOM	PRENOM
1		
2		
3		
4		
5		
6		
7		
8		
9		
10		

20-073 SUBVENTIONS ORDINAIRES DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS AU TITRE DE L'ANNEE 2020 – FIXATION DES PARTICIPATIONS FINANCIERES

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Fixé, à l'unanimité, le montant des subventions ordinaires, au titre de l'exercice 20120, comme suit :

- SOS Romilly Chiens	15 173 €
- Mission Locale du Nord-Ouest Aubeis	20 863 €
- Association des Retraités Communaux de la Ville de Romilly/Seine et de la Communauté de Communes	450 €
- Amicale du Personnel Communal et Intercommunal	1500 €

Précisé que l'association SOS Romilly Chiens a déjà reçu le montant de la subvention susmentionnée correspondant à la période allant du 1^{er} janvier au 30 septembre.

Précisé que le versement à l'association SOS Romilly Chiens de la subvention restante sera effectué par trimestre soit 3 793.25 € en septembre et décembre 2020.

20-074 MISSION LOCALE NORD-OUEST AUBOIS - SIGNATURE D'UNE CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Approuvé, à l'unanimité, la convention d'objectifs et de moyens pour l'année 2020 à intervenir entre l'association « Mission Locale Nord-Ouest Aube », dont le siège social est situé 32 rue Milford Haven à Romilly-sur-Seine et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;

Précisé que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2020.

20-075 ASSOCIATION SOS ROMILLY CHIENS – CONVENTION ANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS EN VUE DE LA GESTION D'UNE FOURRIERE ANIMALE ET DE LA PRISE EN CHARGE DES CHATS ERRANTS PAR LA STERILISATION – AUTORISATION DE SIGNER

Rapporteur : Martine JUTAND-MORIN

Approuvé, à l'unanimité, la convention de gestion d'une fourrière animale et la prise en charge des chats errants par la stérilisation à intervenir entre l'Association SOS Romilly Chiens et la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine ;

Autorisé M. le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ;

Précisé que cette convention est conclue jusqu'au 31 décembre 2020

20-076 ASSOCIATION SOS ROMILLY CHIENS – SUBVENTION EXCEPTIONNELLE - ACTION DE STERILISATION ET D'IDENTIFICATION DES CHATS ERRANTS

RAPPORTEUR : Martine JUTAND-MORIN

Accepté, à l'unanimité, le versement d'une subvention exceptionnelle de 8 000,00 euros au profit de l'Association SOS Romilly Chiens ;

Chargé le Président, ou son représentant, des modalités qui en découlent.

20-077 DEROGATIONS EXCEPTIONNELLES A L'INTERDICTION DU TRAVAIL LE DIMANCHE ACCORDÉES PAR LE MAIRE DE ROMILLY-SUR-SEINE – MODIFICATION DES DATES-AVIS

RAPPORTEUR : Martine JUTAND-MORIN

Emis, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH), un avis favorable à la sollicitation de la Ville de Romilly-sur-Seine pour modifier la date des ouvertures dominicales des établissements de commerce de détail présents sur le territoire de la Ville de Romilly-sur-Seine selon le calendrier suivant :

Dimanche 12 janvier 2020,
Dimanches 19 juillet 2020
Dimanche 26 juillet 2020,
Dimanche 30 août 2020
Dimanche 6 septembre 2020
Dimanche 4 octobre 2020
Dimanche 22 novembre 2020
Dimanche 29 novembre 2020
Dimanche 6 décembre 2020
Dimanche 13 décembre 2020
Dimanche 20 décembre 2020
Dimanche 27 décembre 2020

20-078 BAUX COMMERCIAUX – DEMANDES DE REMISES GRACIEUSES DE LOYERS

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Décidé, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH) de procéder à des remises gracieuses de loyers et charges, au vu des difficultés des entreprises et sur leur demande, pour la période allant du 16 mars 2020 au 15 juin 2020 selon la liste suivante :

NOM	LOYERS HT DU 16 03 AU 15 06 2020	CHARGES HT DU 16 03 AU 15 06 2020	TOTAL GENERAL REMISE
SARL C2G	4 457,05	441,86	4 898,91
SCI ASTRILE	6 095,05	559,31	6 654,36
SARL CYCLES DUFOUR	1 836,94	172,8	2 009,74
LES COURRIERS DE L'AUBE SAS	5 127,42	0	5 127,42
SARL ACTIV DIAGNOSTIC IMMOBILIER	319,76	118,23	437,99
SARL ACTIV DIAGNOSTIC IMMOBILIER	349,42	136,39	485,81
SOCIETE MCCB	1 898,95	136	2 034,95
SOCIETE MCCB	386,61	143,57	530,18
SARL TARA CONCEPT	365,74	143,57	509,31
SARL TARA CONCEPT	440,05	168,06	608,11
SAS AUBE DISTRIBUTION AUTOMOBILE	5 097,84	203,93	5 301,77
SAS ROMILLY MAILLES ET DENTELLES	4 854,08	194,18	5 048,26
ROZE PIERRE SASU	4 973,50	198,95	5 172,45
COQ SPORTIF	13 500,00	1337,55	14 837,55
TOTAL	49 702,41	3 954,40	53 656,81

Précisé que les crédits nécessaires sont inscrits sur l'imputation budgétaire de dépense 6718 afin de permettre l'annulation des titres de loyers et charges aux entreprises concernées.

20-079 ZONE D'ACTIVITES ECONOMIQUES JOSEPH-MARIE JACQUARD II – EXTENSION DU RESEAU PUBLIC DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Demandé, à l'unanimité, au SDEA la réalisation des travaux définis ci-dessous ;

S'engagé à ce qu'un fonds de concours soit versé au SDEA, maître d'ouvrage, sur présentation d'un décompte définitif, dans les conditions des délibérations n° 8 du 4 mars 2016, n° 9 du 18 décembre 2009 et n° 8 et 9 du 22 décembre 2017 du Bureau du SDEA. Ce fonds de concours est évalué provisoirement à 125 300,00 €.

S'engagé à inscrire aux budgets correspondants les crédits nécessaires

20-080 HOTELS D'ENTREPRISES- APPROBATION DES TARIFS DE LOCATION

Rapporteur : Gilles MATHIEU

Approuvé, à l'unanimité (1 abstention : Fethi CHEIKH) les tarifs HT des cellules du bâtiment A et du bâtiment B des hôtels d'entreprises ainsi que les tarifs des charges tels que proposés,

- Première cellule louée 19 433.52 € HT annuel pour 482m² et 20 159.25 € HT annuel pour 500m², montant au premier trimestre 2020, arrondi à 3.35 € HT /m² mensuel.
- Cellule(s) complémentaire(s) louée(s) au même preneur dans le cadre d'un bail commercial traditionnel, 14 015.52 € HT annuel, pour 482m² et 14 538.92 € HT annuel, montant considéré comme initial au premier trimestre 2020, arrondi à 2.42 € HT / m² mensuel.

Appliqué les tarifs mentionnés avant hors taxes et les charges proposées aux baux et conventions de location suivantes,

- Les charges sont fixées à un taux de 4 % du montant du loyer HT pour chacune des cellules louées et ne comportent pas de remise à la surface louée.

Autorisé le Président ou le Vice-Président chargé du développement économique et de l'aménagement du territoire à signer les baux et conventions ;

Précisé que l'évolution annuelle des loyers sera indexée sur l'indice INSEE en vigueur en regard l'activité du preneur au sein de la cellule louée ;

20-081 RÈGLEMENT INTÉRIEUR POUR LA FORMATION DES ELUS

Rapporteur : Valérie NOBLET

Adopté, à l'unanimité, le règlement intérieur décrit ci-dessus, concernant l'exercice du droit à la formation de ses membres,

Fixé à 2 000 euros les crédits annuels inscrits pour lesdits frais,

Dit que les dépenses relatives aux frais de formation des membres du Conseil Communautaire seront inscrites au budget.

20-082 MISE EN PLACE DE LA PRIME EXCEPTIONNELLE LIEE A LA RECONNAISSANCE DE L'ACTIVITE DE CERTAINS AGENTS PARTICULIEREMENT MOBILISES PENDANT L'ETAT D'URGENCE SANITAIRE DECLARE POUR FAIRE FACE A L'EPIDEMIE DE COVID-19

Rapporteur : VALERIE NOBLET

Décidé, à l'unanimité, d'instaurer la prime exceptionnelle COVID 19 au profit des agents mentionnés ci-dessous particulièrement mobilisés dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de covid-19 pour assurer la continuité des services publics.

Cette prime est instaurée au regard des sujétions suivantes :

- 700 € pour les agents fortement exposés pendant toute la période de la crise ;
- 500€ pour les agents fortement exposés pendant une partie de la crise ;
- 350€ pour les agents exposés et mobilisés pendant une partie de la crise ;
- 250€ pour les agents faiblement exposés et mobilisés pendant une partie de la crise ;
- 50€ pour les agents ayant contribué à venir en aide à la population, aux entreprises et associations (exemple : la distribution des masques).

Précisé que le montant de cette prime est plafonné à 1 000€.

Précisé que cette prime sera versée en une seule fois en 2020.

Chargé Monsieur le Président, ou son représentant, de fixer par arrêté :

- les bénéficiaires parmi ceux définis par l'article 2 du décret 2020-570 , au regard des modalités d'attribution définies par l'assemblée ;
- les modalités de versement (mois de paiement) ;
- le montant alloué à chacun dans la limite du plafond fixé par l'assemblée. Ce montant est individualisé et peut varier suivant l'implication, le temps consacré, l'importance de la mission, son exposition, etc.

Dit que les dépenses correspondantes seront imputées au budget.

20-083 OPERATION PROGRAMMÉE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT - PROLONGATION

RAPPORTEUR : Serge GRÉGOIRE

Autorisé, à l'unanimité, le Président à prolonger l'OPAH en cours pour une durée de deux ans à partir du 1^{er} octobre 2020.

Autorisé le Président ou son représentant à mettre en place les modalités de financement définitives.

Autorisé le Président ou son représentant à signer les conventions avec l'ANAH et la Région ou tout autre document nécessaire, visant à la mise en œuvre de cette prolongation

20-084 FINANCES- INSTAURATION DE LA TAXE GÉMAPI ET FIXATION DU PRODUIT DE LA TAXE GEMAPI POUR L'ANNEE 2021

RAPPORTEUR : Eric VUILLEMIN

Décidé, à la majorité (1 voix contre : Fethi CHEIKH) d'instaurer la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations à compter de l'exercice 2021.

Fixé le produit de cette taxe pour l'exercice budgétaire 2021 à 160 000 euros

Chargé le Président, ou son représentant, de l'exécution de la présente décision.

20-085 CONTRAT DE VILLE - PROGRAMMATION 2020 – ACTION DE SOLIDARITE ALIMENTAIRE LIEE A LA PERIODE EXCEPTIONNELLE DE COVID-19- CHLOROPHYLLE- ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS.

Rapporteur : Marie Thérèse LUCAS

S'est prononcé, à l'unanimité, favorablement sur l'action de solidarité alimentaire présentée par l'association CHLOROPHYLLE,

Approuvé le versement d'un concours financier au dit projet, dénommé « Lutte contre l'insécurité alimentaire » dans le cadre des actions 2020 du contrat de ville, pour un montant de 1 000 euros.

Autorisé le Président ou son représentant à signer la convention d'attribution avec l'association CHLOROPHYLLE.

**FAIT A ROMILLY-SUR-SEINE
ET PUBLIE LE 2 JUILLET 2020**

